Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mardi 6 septembre 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire

Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absente : Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 08 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-09-154

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

- 1: OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3: ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4: ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Dépôt Liste des correspondances du mois d'août 2022
 - 4.2 Mandat Raccordement électrique de l'unité murale d'air climatisé
 - 4.3 Mandat Correctifs électriques au garage municipal
 - 4.4 Achat Chaises pour la salle de travail du conseil
 - 4.5 Mandat Vente du lot n°5 120 525 reporté
 - 4.6 Adoption Règlement n° 699-22 amendant le règlement n° 648-19 concernant le tarif des services municipaux
- 5: FINANCES
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6: SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7: TRANSPORT & VOIRIE
 - 7.1 Dépôt Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d'août 2022;
 - 7.2 Décompte progressif n°8 Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie rang York ouest reporté
 - 7.3 Demande d'aide à la voirie locale, Volet accélération des infrastructures routières Réfection de la montée des Laurentides
 - 7.4 Demande Droit de passage pour Club Quad Les Randonneurs
 - 7.5 Embauche Employé surnuméraire aux travaux publics
- 8: HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Mandat Étude géotechnique projet de réfection des conduites d'eau potable sur le rang Saint-Joachim est
- 9: SANTÉ & BIEN-ÊTRE
- 10: AMÉNAGEMENT & URBANISME
 - 10.1 Dépôt Rapport des permis émis lors du mois d'août 2022
- 11: LOISIRS & CULTURE
 - 11.1 Dépôt Rapport d'activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois d'août 2022
 - 11.2 Demandes de remboursement Politique des activités sportives

- 11.3 Demande de financement Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 11.4 Mandat Confection des plans et devis pour l'agrandissement et réparation du chalet des loisirs
- 11.5 SADC de D'Autray/Berthier et ses îles : pour un modèle de développement touristique et de gestion durable reporté

12: DIVERS

13 : PERIODE DE QUESTIONS 14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

> Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-09-155

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois d'août 2022.

4.2 Mandat - Raccordement électrique de l'unité murale d'air climatisé

2022-09-156

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de Gérard Brunelle Électrique Itée pour le raccordement de l'unité mural d'air climatisé au montant de 853,69 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

4.3 Mandat - Correctifs électriques au garage municipal

2022-09-157

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de Gérard Brunelle Électrique Itée pour les travaux correctifs sur le raccordement de la citerne de diesel au garage municipal au montant de 501,83\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

4.4 Achat - Chaises pour la salle de travail du conseil

2022-09-158

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil accorde un budget maximal de 3 600 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de chaises pour remplacer celles de la salle de travail du conseil.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

4.5 Mandat – Vente du lot n°5 120 525 reporté

4.6 Adoption – Règlement n° 699-22 amendant le règlement n° 648-19 concernant le tarif des services municipaux

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le

règlement n° 648-19;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance réqulière du 1er août

2022:

ATTENDU QU' en vertu des articles 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c.

F-21), les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités sont financés en tout ou en partie, au moyen d'un mode de

tarification;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-159

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu que le règlement n° 692-22 ayant comme titre « Règlement amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux» soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2022-09-160

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 1 252 522,37 \$.De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'août 2022 représentant la somme de 43 483,85 \$.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois d'août 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d'août 2022.

<u>7.2 Décompte progressif n°8 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest</u> reporté

7.3 Demande d'aide à la voirie locale, Volet accélération des infrastructures routières – Réfection de la montée des Laurentides

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance des modalités

d'application du volet Redressement et Accélération du Programme

d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant

des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles

visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce

sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy s'engage à obtenir le financement

nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du

Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy choisit d'établir la source de calcul

de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût

des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, madame Julie Maurice agit à titre

de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de

ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-161

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée:

QUE ce conseil certifie que madame Julie Maurice, directrice générale de la Municipalité, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

7.4 Demande – Droit de passage pour Club Quad Les Randonneurs

2022-09-162

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil accepte la demande de droit de passage pour l'année 2023 du Club Quad Les Randonneurs, soit :

• Droit de passage à l'année (4 saisons)

- Sur les chemins de la Chapelle et Saint-Edmond, et de la limite ouest à la limite est de la municipalité sur une distance d'environ 5 km
- Sur la Montée ouest du chemin Saint-Edmond jusqu'au rang St-Joachim sur une distance d'environ 10.6 km
- Sur le chemin St-André de la limite ouest de la municipalité jusqu'à la Montée ouest sur une distance d'environ 0.5 km
- Sur le rang Bel-Automne de la limite ouest de la municipalité jusqu'à l'intersection de la Montée ouest sur une distance d'environ 1.0 km
- Sur le rang St-Joachim de l'intersection de la Montée ouest jusqu'à l'intersection de la Montée des Laurentides sur une distance d'environ 3.0 km
- Sur la Montée ouest du rang St-Joachim jusqu'à l'intersection du chemin 2^{ième} rang du nord sur une distance d'environ 8.1 km.
- Sur le Rang Ste-Thérèse de la limite ouest de la municipalité jusqu'à l'intersection de la Montée ouest sur environ 0.2 km
- Sur le chemin du 2^{ième} rang du nord jusqu'à la Montée St-Laurent sur une distance d'environ 2.2 km
- Sur la Montée St-Laurent de l'intersection du 2^{ième} rang du nord jusqu'au rang du Fleuve sur une distance d'environ 1.2 km
- Sur le rang St-Jacques de la Montée ouest jusqu'à la limite est de la municipalité sur une distance d'environ 4.9 km

Droit de passage pour la saison hivernale seulement :

- Sur le rang des Vingt de la Montée ouest jusqu'à la Montée des Laurentides sur une distance d'environ 1.9 km
- Sur la Montée des Laurentides de l'intersection du rang des Vingt jusqu'au 2981 Montée des Laurentides (cabane chez Lola) sur une distance d'environ 0,5 km
- Sur la Montée St-Laurent de l'intersection du 2^{ième} rang du nord jusqu'à l'intersection de la voie de service ouest sur une distance d'environ 0.7 km
- Sur le rang du Fleuve de l'intersection de la Montée St-Laurent jusqu'à la limite est de la municipalité sur 2.6 km

• Droit de passage pour la saison estivale seulement :

- Sur le rang St-Joachim de l'intersection de la Montée des Laurentides jusqu'à la rue Buteau (camping du Vieux Moulin) sur une distance d'environ 1.9 km

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

7.5 Embauche – Employé surnuméraire aux travaux publics

2022-09-163

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE

le conseil municipal accepte l'embauche de monsieur Luc Boucher pour occuper le poste d'opérateur-journalier surnuméraire au service des travaux publics aux conditions de travail énumérées dans la convention collective présentement en vigueur.

> Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Mandat – Étude géotechnique projet de réfection des conduites d'eau potable sur le rang Saint-Joachim est

ATTENDU QUE

la municipalité est allée en appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le projet de réfection des conduites d'eau potable sur le rang Saint-Joachim est;

ATTENDU QUE

la municipalité a reçu plusieurs soumissions conformes et que la firme Parallèle 54 responsable de l'appel d'offres recommande l'acceptation de la soumission de la firme Les services EXP inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-164

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme Les services EXP inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le projet de réfection des conduites d'eau potable sur le rang Saint-Joachim est au montant de 22 415,00 \$ (plus les taxes applicables) plus un budget de 7 600,00 \$ pour les considérations exclues de la soumission qui seront facturées au besoin, le tout tel que présenté à l'offre de service PSBM-22021545;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'août 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois d'août 2022.

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois d'août 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois d'août 2022.

11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2022-09-165

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le directeur du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 150,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

11.3 Demande de financement - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

2022-09-166

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil autorise le financement de la demande de soutien présentée par la *Maison de la Famille Aux quatre vents* dans le cadre de leur demande d'aide financière pour la réalisation d'événements spéciaux tel que recommandé par le directeur de service des loisirs pour un montant totalisant 550,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le déboursé.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

11.4 Mandat – Confection des plans et devis pour l'agrandissement et réparation du chalet des loisirs

2022-09-167

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la confection des plans et devis de l'agrandissement et des réparations du chalet des loisirs;

QUE ce conseil autorise un budget d'un maximum de 5 000\$ pour réaliser le tout.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

<u>11.5 SADC de D'Autray/Berthier et ses îles : pour un modèle de développement touristique et de gestion durable</u> reporté

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début :20 h 23 Fin :20 h 39

14. Levée de l'assemblée

2022-09-168

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu;

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 39.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre	Julie Maurice
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Massé :	C'est quoi le projet d'aqueduc, il va nous demander le (branchement).
Yves Boucher:	Pour la montée des Laurentides, concernant la réfection, il n'y aura pas de travaux cette année?
Céline Bélanger :	Étant donné qu'il n'y a pas si longtemps? Ils ont fait la rue en asphalte sur le rang Saint-Joachim, vont-ils tout défaire?
	Merci pour les travaux à la Clef Familiale.